



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la mission d'établissement des faits sur le Soudan

Genève, le 8 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions la Mission d'établissement des faits pour son rapport.

Le Soudan ne reçoit pas l'attention que cette crise requiert. Les hostilités qui se sont intensifiées au Darfour-Nord et au Kordofan se caractérisent par de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme par toutes les parties au conflit. Nous sommes consternés par les attaques brutales menées par les FSR dans la région d'El-Fasher.

La forte augmentation des violences sexuelles, souvent perpétrées dans des camps de déplacés contrôlés par les FSR, est particulièrement alarmante. Parallèlement, les parties au conflit instrumentalisent l'aide humanitaire, aggravant une situation déjà catastrophique. Nous appelons toutes les parties à garantir un accès humanitaire sans entrave et rappelons que l'usage de la famine comme méthode de guerre est strictement interdit et constitue un crime de guerre. Nous condamnons fermement les violences commises par toutes les parties au conflit contre les civils, y compris le

personnel humanitaire, et réitérons notre appel à cesser immédiatement les hostilités et à coopérer pleinement avec l'ONU et la Cour pénale internationale. Nous appelons également tous les États à appliquer pleinement l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité.

Garantir la reddition des comptes pour les violations du droit international est une priorité pour la Suisse.

À cet égard, comment soutenir au mieux les acteurs de la société civile dans leur travail en matière de justice et de redevabilité ?

Je vous remercie.